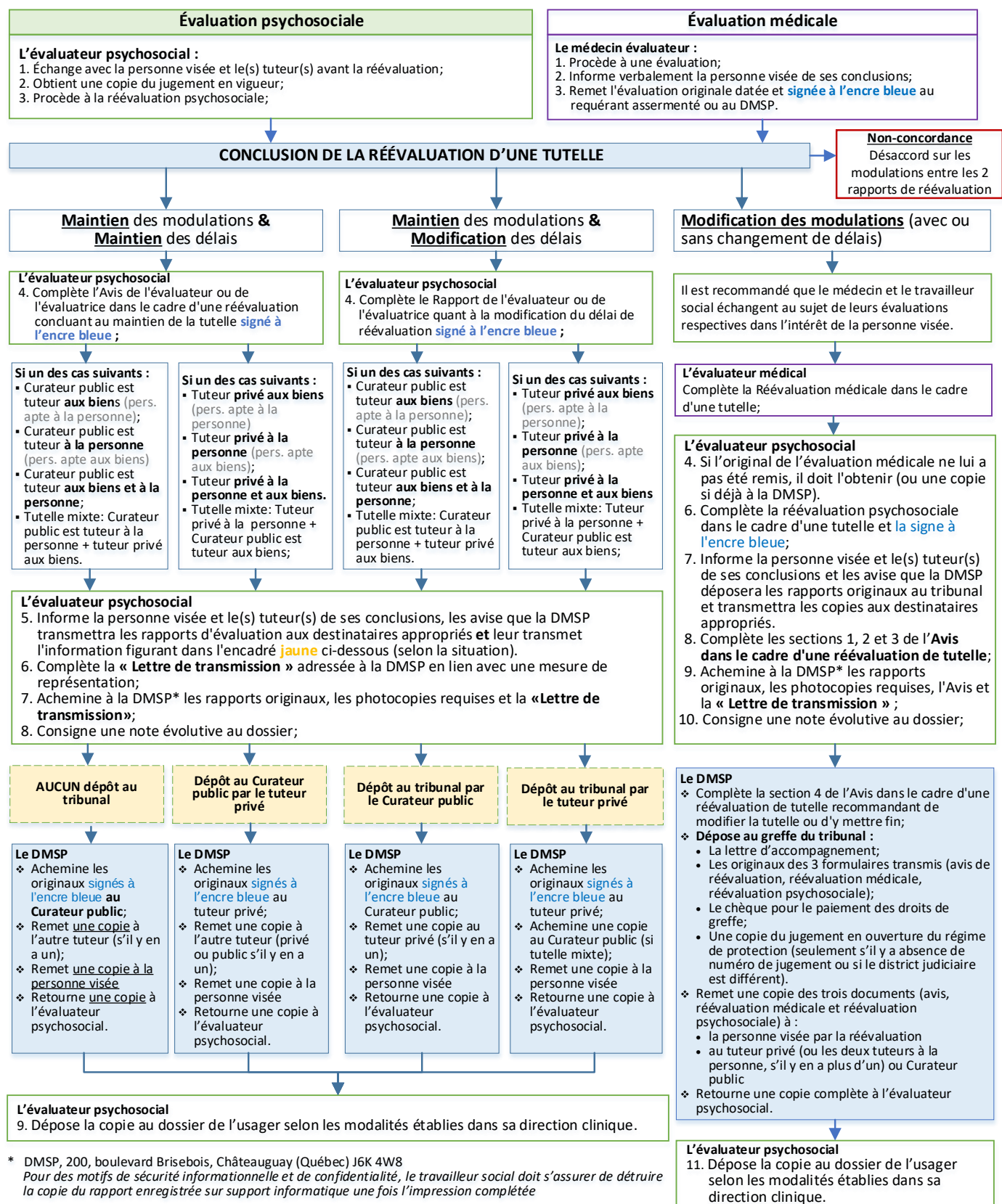




* DMSP, 200, boulevard Brisebois, Châteauguay (Québec) J6K 4W8
Pour des motifs de sécurité informationnelle et de confidentialité, le travailleur social doit s'assurer de détruire la copie du rapport enregistrée sur support informatique une fois l'impression complétée

Références : Curateur public du Québec https://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/fr/index.html			
Outils cliniques associés :	GUI-10147 Guide sur la pratique en travail social	Entrée en vigueur :	2022-11-01
Rédigé par : Christine Rossel, T.S, APPR- QPC	Approuvé par : Louise Harvey, Conseillère-cadre, DSMREU-QPC	Révision :	AAAA-MM-JJ
PRC-CISSMO-10338 (2026-07)	Direction émettrice : Direction des services multidisciplinaires, de la recherche et de l'enseignement universitaire		